

|                     |   |
|---------------------|---|
| <b>Zeitschrift:</b> | Le Tracteur et la machine agricole : revue suisse de technique agricole |
| <b>Herausgeber:</b> | Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture         |
| <b>Band:</b>        | 24 (1962)   |
| <b>Heft:</b>        | 14  |
| <b>Rubrik:</b>      | Vers une normalisation Internationale des essais de matériels agricoles |

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 12.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## **Vers une normalisation internationale des essais de matériels agricoles**

Au cours de la réunion qu'ils viennent de tenir au Château de la Muette, les représentants des services nationaux d'essais de tracteurs agricoles ont étudié la possibilité d'étendre la normalisation des essais à d'autres équipements agricoles, notamment aux distributeurs d'engrais et aux moissonneuses-batteuses. Ces représentants ont également fortement recommandé que l'assistance technique aux pays en voie de développement en matière de mécanisation agricole soit prise en considération par l'OCDE lorsqu'elle établira son prochain programme d'assistance technique.

C'est la première fois que les représentants de la normalisation des essais de tracteurs agricoles se réunissent sous l'égide de l'OCDE. Les Etats-Unis et le Canada ont envoyé des observateurs. Ces pays membres de l'organisation possèdent, en effet, leurs propres normes d'essais de tracteurs agricoles, tandis que les pays européens ont adhéré au Code de normalisation établi par l'OECE en 1959.

Lorsqu'un gouvernement européen a décidé d'appliquer le code normalisé de l'OCDE, il désigne une station d'essais officielle qui est responsable de la conduite des essais, à la suite desquels elle délivre un «bulletin d'essais». Ces essais portent notamment sur la vitesse nominale et les vitesses recommandées du moteur, la puissance du moteur, la puissance à la courroie, la puissance à un arbre de prise de force, la puissance à la barre, la consommation spécifique de carburant, l'effort maximum à la barre, le glissement de la courroie, des roues motrices ou des chenilles, l'espace nécessaire pour le virage et le rayon de braquage. Les résultats d'essais officiels sont contrôlés au nom de l'OCDE par le Centre international d'études et d'expérimentation du machinisme agricole d'Antony (France), qui fait fonction de Centre de coordination à l'échelon européen.

L'application du code normalisé de l'OCDE permet de réaliser des essais de tracteurs agricoles suivant des règles uniformes et bien définies et d'obtenir de ce fait des résultats applicables dans tous les pays et particulièrement utiles à l'importation.

Lors de leur récente réunion, les représentants nationaux d'essais de tracteurs ont constaté que le code remplissait pleinement un de ses principaux objectifs, qui est de simplifier les essais en déchargeant les pays qui ne fabriquent pas de tracteurs de l'obligation de faire des essais de laboratoires et en limitant les frais aux prix des essais aux champs. Il en est de même pour la plupart des pays importateurs, puisque les essais sont effectués de plus en plus dans les pays de fabrication. Enfin, il est à noter que certains pays ont adopté le code OCDE soit comme seul test utilisé, soit comme modèle pour leurs essais nationaux.